

Pleurtuit

Au cœur de la Côte d'Émeraude

Commune de Pleurtuit

Projet de modification
simplifiée n°4 – Annexe 2 -
Documents graphiques
matérialisant la localisation
des secteurs du territoire
concernés par la procédure

Avril 2023

Modifications du règlement

Voici les modifications projetées par la présente procédure :

- Suppression de la marge de recul située entre le giratoire de la RD168 et l'entrée de l'agglomération de Dinard, suite au déclassement de la RD 3266.
- Ajout dans les dispositions générales de la définition des termes « soutènement », « Opération d'ensemble » et précisions concernant la définition des « Secteurs de mixité sociale ». Ces modifications s'appliquent à l'intégralité du territoire de PLEURTUIT.
- Modification de la réglementation relative à l'implantation des constructions en zone UC, UE, UH, US, UL, UA, A, N.
- Modification de la réglementation concernant la réglementation des clôtures en zone UC, UE, UH, UGV, UL, UA, A et N.
- Modification de la réglementation concernant le changement de destination en zone UH.
- Modification de la formulation relative à la réglementation des piscines en zone UH.
- Modification de la formulation relative à la réglementation du stationnement en zone UC, UE, UH, UA,
- Interdiction des annexes en zone A et N.
- Modification de la réglementation relative aux annexes en zone UC, UE, UH et US.
- Adaptation du règlement de la zone UL dans le but de pérenniser l'activité équestre déjà présente sur site

Les zonages correspondant à ces modifications sont disponibles sur la carte suivante :

https://www.pleurduit.com/wp-content/uploads/2022/11/2a-Plan_zonage_20220705.pdf